

**Demandes de prolongation – Remarques de clôture**  
**Comité de mise en oeuvre de l'article 5**

- Merci à tous les États qui ont soumis une demande de prolongation pour leur collaboration avec le Comité de mise en oeuvre de l'article 5.
- Pour clore cette séance, je souhaite souligner que le processus concernant les demandes de prolongation est plus que le simple résultat de décisions des réunions de la Convention; c'est aussi une opportunité pour les différentes parties prenantes de développer un plan et une vision commune pour l'atteinte des objectifs fixés.
- Aussi, bien que la présentation des demandes soit importante, il est également important que les États adhèrent aux décisions concernant les demandes. Cela a notamment été démontré cette année par la présentation de plans de travail actualisés de la part de la Croatie, le Royaume-Uni, la Serbie et le Soudan.
- Finalement, je souhaite remercier l'Unité de soutien à la mise en oeuvre de la Convention pour son aide au Comité, mais aussi pour son travail d'accompagnement des États tout au long du processus aboutissant aux demandes de prolongation.
- Je vous remercie personnellement, Monsieur le Président, pour votre engagement et votre soutien.
- Je remercie les organisations d'experts qui ont investi un travail considérable dans la préparation de commentaires concernant les demandes de prolongation.
- Et finalement je remercie mes collègues du Comité de mise en oeuvre de l'article 5, Susanne, Gamze et Christoph de l'Autriche, Hana et Christian de la Norvège, et Chileshe de la Zambie. J'ai été honoré de travailler avec des professionnels de votre qualité, et personnes de votre valeur.